



Droit à un nouvel emploi pendant le préavis?

Par **zazia**, le **12/01/2008** à **14:34**

Bonjour,

Pourriez vous m'éclairer sur ma situation. je viens d'être licenciée après 10 années de travail chez des particuliers qui viennent de décéder. Mon préavis de 2 mois non travaillé sur la demande de la fille de mes employeurs m'a été signifié dans les règles. J'ai trouvé un autre emploi. Ai je le droit de le prendre sans perdre mes indemnités de préavis ou dois je attendre la fin de mon préavis?

En vous remerciant d'avance.

Cordiales salutations.

Par **gogolwoman**, le **18/01/2008** à **14:01**

Bonjour,

Apparemment, vous êtes dans la situation où votre employeur vous a dispensé d'effectuer votre préavis tout en payant l'indemnité de préavis. Dans ce cas, vous pouvez entrer au service d'un nouvel employeur sans perdre pour autant cette indemnité.

Cordialement